563

Buildwise
EST LE NOUVEAU CSTC

Reçu le
21-05-2025
Transmis à : RK.

cstc

REDEVANCE 2025

Siège social
Kleine Kloosterstraat 23
1932 Zaventem
T +32 2 716 44 11 (8:30 -12:30)
TVA: BE0407695057
contact@buildwise.be
https://www.buildwise.be/

Date: 21/05/2025
Client: 1-1149118

René LEJEUNE et Fils
Avenue Reine Astrid 260
4900 Spa
Belgique

Vérifié le
2 / MAI 2025
PAR : RK

TVA Client: BE0423807351

REDEVANCE 2025
(Activités exercées en 2024)

Toutes les entreprises du secteur de la construction sont d'office affiliées au CSTC, dénommé dorénavant Buildwise. Compte tenu des activités que vous avez exercées en 2024, vous êtes donc tenu de verser la redevance suivante, dont le montant est calculé conformément à la loi.

La redevance due par votre entreprise en 2025 s'établit à **1.530,29 € (TVAC)**. Cette redevance a été calculée sur la base des salaires et appointements bruts déclarés par votre entreprise. Nous vous remercions de bien vouloir verser ce montant avant le 20/06/2025 sur notre compte portant le numéro IBAN BE56 3300 5871 7588, en mentionnant la référence +++000/0446/09185+++

- Questions sur la redevance ? Trouvez les plus fréquentes avec leurs réponses ici: https://buildwise.direct/redevances
- N'oubliez pas de passer à la facturation numérique. Plus d'infos dans le flyer ci-après.

Payez rapidement et en toute sécurite avec votre app mobile.

Vous trouvez le détail du calcul au verso de la présente

Nous vous enverrons la facture dès réception du paiement. En cas de retard de paiement, des intérêts légaux seront facturés, de plein droit et sans mise en demeure, à partir de la date limite de paiement mentionnée ci-dessus.

Buildwise a pour mission de vous conseiller et de vous soutenir. Nous mettons toutes nos connaissances et toute notre documentation à votre disposition et nous nous employons à assurer avec vous la réussite de votre entreprise. Rendez-vous sur Buildwise.be pour découvrir l'ensemble des services que nous proposons.

Mes salutations distinguées

Olivier Vandooren, CEO

Buildwise est un établissement reconnu par application de l'arrêté-loi du 30 janvier 1947 (Arrêtés royaux du 23 septembre 1959, du 29 janvier 1979, du 22 mai 2014 et du 31 juillet 2024.) Le paiement annuel à Buildwise est prescrit par la loi et obligatoire, conformément au décret-loi du 30 janvier 1947.

Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

Bedrag / Montant / Betrag EUR 1530 CENT 29

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)
Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Name und Adresse des Auftraggebers

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
Konto des Begünstigten (IBAN) BE56330058717588

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire
BIC Begünstigten BBRUBEBB

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Name und Adresse des Begünstigten
BUILDWISE
KLEINE KLOOSTERSTRAAT 23
1932 ZAVENTEM

Mededeling
Communication
Mitteilung +++000/0446/09185+++